



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26 septembre 2016

## Statistiques relatives aux paiements pour 2015

- Le nombre total de paiements scripturaux dans l'UE a augmenté de 8,5 % en 2015 par rapport à l'année précédente, ressortant à 112,1 milliards.
- Les paiements par carte ont représenté 47 % de l'ensemble des opérations, tandis que la part des virements s'est élevée à 26 % et celle des prélèvements à 21 %.
- Le nombre de cartes émises (781 millions) représentait environ 1,5 carte de paiement par habitant.
- Près de 51 milliards de transactions ont été traitées par les systèmes de paiement de masse dans l'UE, pour un montant de 41 100 milliards d'euros.

La Banque centrale européenne (BCE) publie aujourd'hui les statistiques relatives aux paiements scripturaux en 2015, qui comprennent des indicateurs relatifs à l'accès et à l'utilisation par le public des services et des terminaux de paiement, ainsi que les montants en volume et en valeur des transactions traitées par le biais des systèmes de paiement. Ces statistiques sont publiées pour chaque État membre de l'UE, en plus des agrégats relatifs à l'UE et à la zone euro et de données comparatives.

### Les services de paiement<sup>1</sup>

Le nombre total de paiements scripturaux dans l'UE, tous services de paiement confondus<sup>2</sup>, a augmenté de 8,5 % en 2015 par rapport à l'année précédente, ressortant à 112,1 milliards. Les paiements par carte ont représenté 47 % de l'ensemble des opérations, tandis que la part des virements s'est élevée à 26 % et celle des prélèvements à 21 %.

<sup>1</sup> Les instruments SEPA sont inclus dans les différentes catégories. Des informations sur ces instruments peuvent être consultées sur le site internet de la BCE (<http://www.ecb.europa.eu/paym/sepa/html/index.en.html>).

<sup>2</sup> Y compris les virements, les prélèvements, les paiements par carte réalisés avec des cartes émises par des prestataires de services de paiement résidents, les paiements en monnaie électronique, les chèques et les autres services de paiement.

Le nombre de virements au sein de l'UE a progressé de 6,4 % en 2015, atteignant 28,8 milliards. L'importance des transactions sous forme papier a continué de diminuer, la proportion de ces transactions par rapport aux transactions initiées par voie électronique s'établissant à une sur huit environ.

Le nombre de cartes ayant une fonction de paiement a augmenté de 1,8 % dans l'UE en 2015, s'établissant à 781 millions. La population totale de l'UE étant de 510 millions d'habitants, cela représentait environ 1,5 carte de paiement par habitant. Le nombre de transactions par carte a augmenté de 11,5 %, s'établissant à 53,0 milliards, pour une valeur totale de 2 600 milliards d'euros, soit une valeur moyenne de 49 euros environ par transaction. Le graphique 1 retrace l'utilisation des principaux services de paiements entre 2000 et 2015.

L'importance relative de chacun des principaux services de paiement a continué de varier largement d'un pays de l'UE à l'autre en 2015 (cf. annexe).

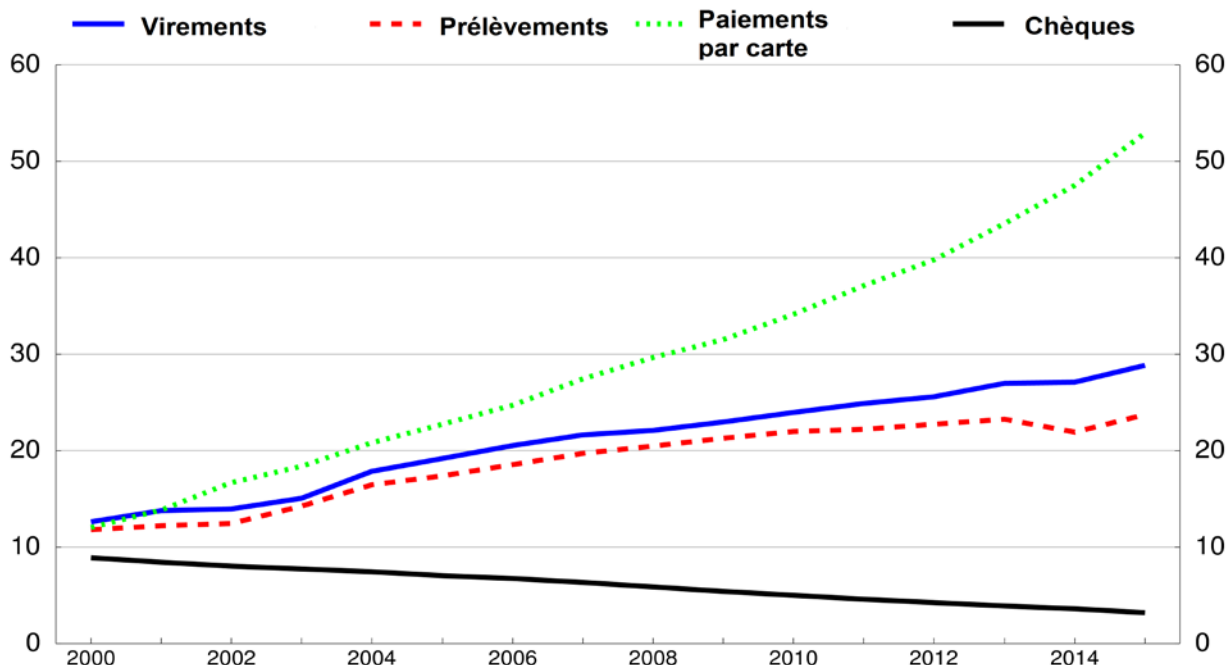
En 2015, le nombre total de distributeurs automatiques de billets (DAB) dans l'UE a enregistré une baisse de 1,4 %, ressortant à 450 000 unités, tandis que le nombre de terminaux points de vente a augmenté de 6,5 %, pour atteindre 11,2 millions<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Les données relatives à Malte sont exclues de l'agrégat UE pour des raisons de confidentialité.

## Graphique 1 : Utilisation des principaux services de paiement dans l'UE

(nombre de transactions par an en milliards, données estimées)



Source : BCE

Note : Les données ont été en partie estimées pour les périodes antérieures à 2010, des changements de méthodologie ayant été introduits au cours des années précédentes et certaines données n'étant pas disponibles. L'estimation historique réalisée par la BCE garantit la comparabilité des chiffres sur la totalité de la période. Des statistiques sont également collectées sur les paiements en monnaie électronique et d'autres services de paiement, qui représentaient 3,1 % du nombre total de transactions effectuées dans l'UE en 2015.

### Les systèmes de paiement de masse

Les systèmes de paiement de masse dans l'UE traitent principalement les paiements effectués par le public, d'une valeur relativement faible, d'un volume important et peu urgents.

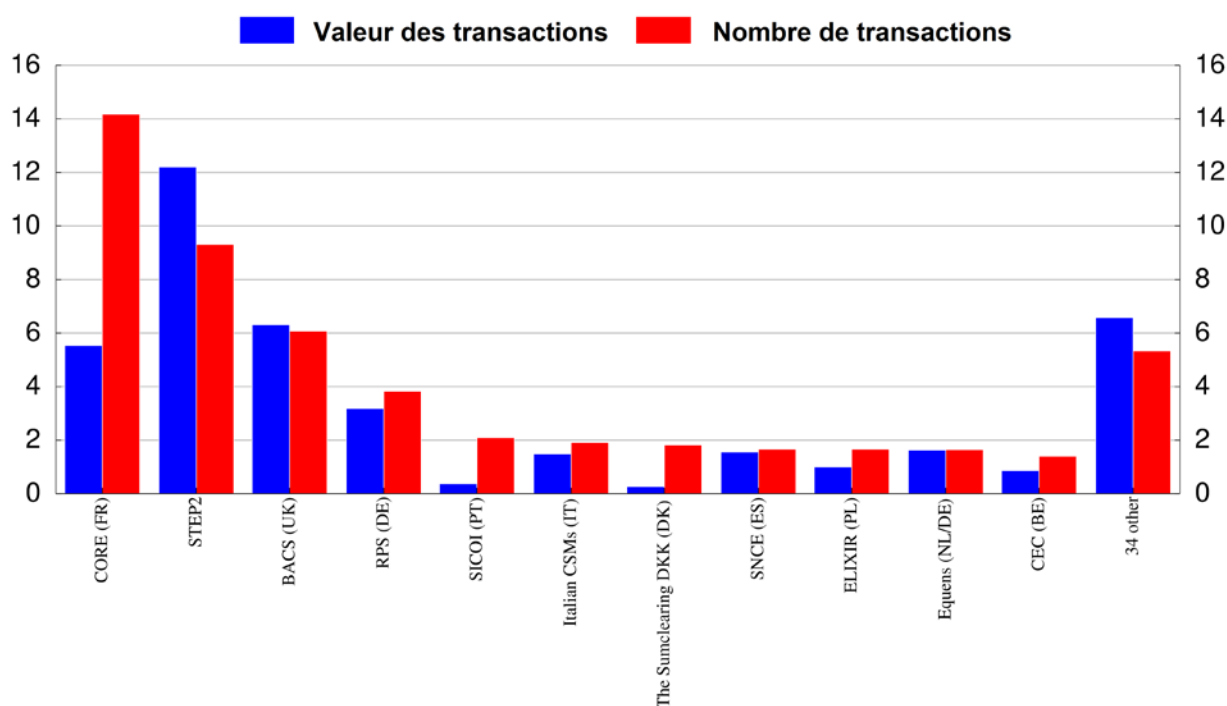
Dans l'ensemble de l'UE, les systèmes de paiement de masse étaient au nombre de 45 en 2015. Au cours de cette année, ils ont traité près de 51 milliards de transactions, pour un montant de 41 100 milliards d'euros. Sur l'ensemble de ces systèmes, 26 sont établis dans la zone euro, où ils ont traité plus de 37 milliards de transactions en 2015 (soit 73 % du total de l'UE) pour une valeur de 28 400 milliards d'euros (soit 69 % du total de l'UE)<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Les données relatives à un système de paiement chypriote sont exclues des agrégats UE pour des raisons de confidentialité.

En 2015, les systèmes de paiement de masse de l'UE ont continué d'afficher une forte concentration. Les quatre principaux systèmes en termes de nombre de transactions (CORE en France, STEP2<sup>5</sup>, BACS au Royaume-Uni et RPS en Allemagne) ont traité 66 % du volume et 60 % de la valeur de l'ensemble des transactions transitant par des systèmes de paiement de masse de l'UE. Le graphique 2 présente le nombre et la valeur des transactions traitées en 2015 par les systèmes de paiement de masse de l'UE.

### Graphique 2 : Systèmes de paiement de masse dans l'UE en 2015

(valeur des transactions en milliers de milliards d'euros (échelle de gauche) et nombre de transactions en milliards (échelle de droite))



Source : BCE.

<sup>5</sup> STEP2 est une chambre de compensation automatisée paneuropéenne pour les paiements de masse en euros exploitée par ABE Clearing.

### Les systèmes de paiement de montant élevé

Les systèmes de paiement de montant élevé sont principalement conçus pour traiter les paiements interbancaires urgents ou de montant élevé, mais certains d'entre eux assurent également le règlement d'un grand nombre de paiements de masse. En 2015, 12 systèmes ont procédé au règlement de 773 millions de paiements pour une valeur totale de 715 000 milliards d'euros dans l'UE<sup>6</sup>. Les deux principaux systèmes de paiement de montant élevé dans la zone euro (TARGET2 et EURO1/STEP1)<sup>7</sup> ont réglé 144 millions de transactions pour un montant de 553 000 milliards d'euros en 2015, soit 77 % de la valeur totale. Dans les pays de l'UE n'appartenant pas à la zone euro, le système CHAPS Sterling<sup>8</sup> au Royaume-Uni est le principal système de paiement de montant élevé en termes de valeur et de nombre de transactions.

En dehors de l'UE, CLS (*Continuous Linked Settlement*)<sup>9</sup> est le plus important système de paiement de montant élevé traitant, entre autres, l'euro et d'autres devises de l'UE. CLS (toutes devises confondues) a réglé 219 millions de transactions pour une valeur de 1 119 000 milliards d'euros en 2015. Le graphique 3 présente le nombre et la valeur des transactions traitées par les systèmes de paiement de montant élevé en 2015.

---

<sup>6</sup> Parmi les systèmes de paiement de montant élevé qui traitent également des paiements de masse; CERTIS, un système de la République tchèque, est le principal contributeur en termes de nombre de transactions au chiffre agrégé de l'UE, avec 576 millions de paiements. En termes de valeur, CERTIS a réglé 12 600 milliards d'euros en 2015.

<sup>7</sup> TARGET2 est la deuxième génération du système de transferts express automatisés transeuropéens à règlement brut en temps réel. Il est exploité par l'Eurosystème et règle les paiements en euros en monnaie de banque centrale.

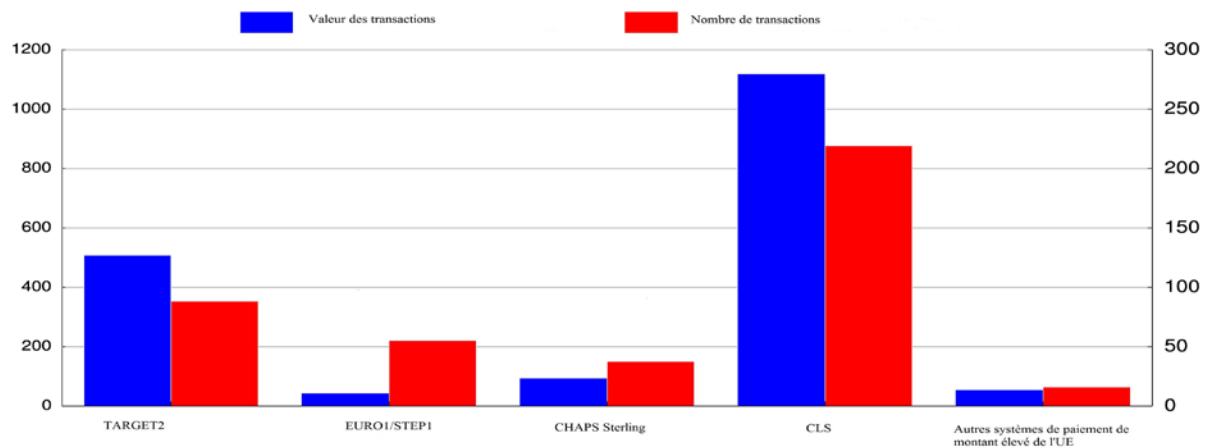
EURO1/STEP1 est un système de paiement pour les paiements en euros de montant élevé à compensation multilatérale à l'échelle de l'UE exploité par ABE Clearing. Les paiements sont traités tout au long de la journée dans EURO1 et les soldes finaux sont réglés à la fin de la journée dans TARGET2.

<sup>8</sup> CHAPS Sterling traite des paiements interbancaires libellés en livres sterling. En 2015, il a réglé 38 millions de transactions pour un montant de 94 300 milliards d'euros.

<sup>9</sup> CLS est un système de compensation et de règlement à l'échelle mondiale qui règle les transactions de change sur la base d'un mécanisme de paiement contre paiement.

### Graphique 3 Les systèmes de paiement de montant élevé en 2015

(valeur des transactions en milliers de milliards d'euros (échelle de gauche) et nombre de transactions en millions (échelle de droite))



Source : BCE.

Note : CERTIS ne fait pas partie des autres systèmes de paiement de montant élevé de l'UE, dans la mesure où il est à la fois un système de paiement de montant élevé et un système de paiement de masse.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Stefan Ruhkamp (tél : +49 69 1344 5057).**

#### Notes :

- Les statistiques de paiement complètes peuvent être téléchargées à partir du [Statistical Data Warehouse](#) (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE. Dans sa section [Reports](#), le SDW contient également des tableaux pré-formatés relatifs aux statistiques de paiement pour les cinq dernières années. Les données sont présentées selon les mêmes modalités que dans l'ancien additif au « Livre Bleu ». Pour plus d'informations relatives à la méthodologie, y compris une liste de toutes les définitions des données, se reporter à la partie [Statistics](#) du site internet de la BCE.
- En raison de la mise en œuvre progressive de l'espace unique de paiements en euros (SEPA) et d'autres évolutions sur les marchés des paiements en Europe, le cadre méthodologique et de déclaration des statistiques relatives aux paiements a été amélioré à partir de l'année de référence 2014. Les nouvelles exigences sont définies dans le règlement BCE/2013/43 concernant les statistiques relatives aux paiements et dans l'orientation BCE/2014/15 relative aux statistiques monétaires et financières (refonte) Une note générale, disponible sur le [site internet de la BCE](#) présente plus en détail les modifications.

**Banque centrale européenne** Direction générale Communication  
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source**

Traduction : Banque de France

### Annexe : Importance relative des principaux services de paiement dans l'UE (2015)

(en pourcentage du nombre total de transactions<sup>1)</sup>)

	Virements		Prélèvements		Cartes		Chèques	
	2015	Variation par rapport à 2014 (pp)	2015	Variation par rapport à 2014	2015	Variation par rapport à 2014	2015	Variation par rapport à 2014
Belgique	38,5	-1,2	12,6	-2,7	47,6	3,8	0,3	0,0
Bulgarie	53,4	-0,9	1,2	-0,3	19,4	0,9	0,0	0,0
République tchèque	68,9	21,6	3,6	-8,2	27,4	-12,6	0,0	0,0
Danemark	18,6	1,9	–	–	81,4	8,2	0,1	0,0
Allemagne	30,5	-2,5	50,6	2,6	18,6	0,0	0,1	-0,1
Estonie	33,9	-0,6	–	–	65,7	0,7	0,0	–
Irlande	22,8	0,2	11,9	-0,5	62,3	3,4	2,8	-3,0
Grèce	57,8	-4,5	4,1	-1,2	34,1	6,4	1,8	-1,1
Espagne	15,3	0,7	31,2	-2,0	45,9	2,1	1,0	-0,2
France	17,0	-1,1	19,5	0,8	51,7	1,9	11,3	-1,8
Croatie	53,7	9,2	3,7	0,6	41,9	8,5	0,0	0,0
Italie	27,8	-0,3	12,9	0,2	42,9	0,5	3,9	-0,9
Chypre	21,4	0,0	8,6	2,0	58,8	-2,0	8,1	0,3
Lettonie	40,4	-1,1	0,0	-1,3	59,6	2,4	0,0	0,0
Lituanie	34,5	-14,2	4,0	0,1	49,0	1,6	0,0	0,0
Luxembourg <sup>2)</sup>	2,9	-0,5	0,8	0,0	5,4	-0,5	0,0	0,0
Hongrie	51,1	-3,6	6,3	-0,3	40,1	4,1	0,0	0,0
Malte	22,9	0,9	5,4	0,5	48,2	0,3	21,6	-2,5
Pays-Bas	29,3	-2,4	19,3	1,3	51,3	2,2	0,0	0,0
Autriche	33,3	-0,5	27,7	-1,3	37,7	1,7	0,1	0,0
Pologne	45,7	-5,4	0,5	-0,1	50,7	2,4	0,0	0,0
Portugal	13,8	-0,7	11,9	0,3	68,4	0,7	3,4	-0,5
Roumanie	43,4	-1,7	2,0	-0,1	54,1	1,9	0,4	-0,1
Slovénie	44,1	1,0	10,9	-0,3	39,6	-0,4	0,0	0,0
Slovaquie	48,1	-2,1	4,1	-0,6	45,5	2,7	0,0	0,0
Finlande	38,2	-1,2	–	–	61,7	1,3	0,0	0,0
Suède	25,5	1,0	6,7	-1,6	67,7	0,5	0,0	0,0
Royaume-Uni	17,5	-1,0	16,9	-0,4	63,2	2,0	2,4	-0,6

Source : BCE.

Notes :

1) La somme des pourcentages peut être différente de 100 %, les transactions en monnaie électronique et d'autres instruments de paiement n'étant pas représentés. Un tiret (–) indique des données confidentielles ou non pertinentes

2) Dans le cas particulier du Luxembourg, de très nombreux paiements en monnaie électronique sont effectués sur des comptes détenus dans leur grande majorité par des non-résidents mais enregistrés dans les données du Luxembourg en raison de la méthodologie utilisée. Par conséquent, l'importance relative des services de paiement au Luxembourg, telle

**Banque centrale européenne** Direction générale Communication  
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

qu'elle apparaît dans le tableau, est inférieure à leur importance nationale réelle. Abstraction faite de la monnaie électronique, l'importance relative des principaux services de paiement en 2015 est la suivante : virements (31,5 %), prélèvements (9,2 %), cartes (59,1 %) et chèques (0,1 %).